



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 1031-22-2022 et 1115-2022**

**AVIS** est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 5 décembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT 1031-22-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT**
- **RÈGLEMENT 1115-2022 DÉCRÉTANT L'ADOPTION DES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT (EXERCICE FINANCIER 2023)**

Prenez en outre avis que ces règlements entre en vigueur conformément à la Loi et sont disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 7<sup>e</sup> jour de décembre 2022.

La greffière,

Eve-Marie Préfontaine, avocate  
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques